

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 19
- votants par procuration 8
- absents 2
- total des votants 27

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 2 mars 2020.

x x x

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-huit février, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Mourad BETTAHAR, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Xavier PICAUVET	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
M. Jean-Paul MANGIN	qui donne pouvoir à	Mme Sylvie LEGENTIL
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Claudine COUTURE
Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT)	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte LEROUX
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Yann BEUX, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Kamel BELGHACHEM est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.15/02.20

**Objet : Budget Développement Economique
Compte Administratif 2019**

Délibération n°: D.15/02.20

**Objet : Budget Développement Economique
Compte Administratif 2019**

Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur rend compte annuellement des opérations qu'il a exécutées.

Aussi, à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget annexe Développement Economique.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2019 (n° D.48/04.19) approuvant le budget Développement Economique 2019,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable public,

Considérant que M. Patrick CIBOIS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mr Philippe LEROUX, Maire de Lillebonne, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Patrick CIBOIS au moment du vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation,

Délibération n°: D.15/02.20

**Objet : Budget Développement Economique
Compte Administratif 2019**

Conformément aux balances du Receveur Municipal, le Compte Administratif 2019 du budget Développement Economique se présente de la manière suivante :

		Année 2018			Année 2019		
		Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)	Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	270 576,32	377 559,26	648 135,58	45 595,00	385 228,35	430 823,35
	Mandats émis (B)	113 331,84	257 816,91	371 148,75	53 362,83	167 888,72	221 251,55
(1) Solde d'exécution (A-B)		157 244,48	119 742,35	276 986,83	-7 767,83	217 339,63	209 571,80
(2) RESULTAT REPORTE N-1		14 905,76	226 269,97	241 175,73	172 150,24	346 012,32	518 162,56
(3) TOTAL (1+2)		172 150,24	346 012,32	518 162,56	164 382,41	563 351,95	727 734,36
RESTES A REALISER	Restes à réaliser - recettes (C)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - dépenses (D)	150 084,44	0,00	150 084,44	86 859,82	0,00	86 859,82
(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)		-150 084,44	0,00	-150 084,44	-86 859,82	0,00	-86 859,82
(5) RESULTAT CUMULE (3+4)		22 065,80	346 012,32	368 078,12	77 522,59	563 351,95	640 874,54

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses comprennent :

- les frais de gestion de biens immobiliers	1 610,32 €
- les frais d'entretien (maintenance et entretien de bâtiments)	5 336,34 €
- les assurances (<i>dommages aux biens</i>)	2 107,59 €
- les taxes foncières	107 944,00 €
- les intérêts courus non échus (ICNE).....	- 1,26 €
- les fluides	5 209,89 €
- les dotations aux amortissements	45 435,00 €
- les titres annulés sur exercices antérieurs	64,76 €
- les créances admises en non-valeur (D.128/12.19)	182,08 €
<i>Total</i>	167 888,72 €

Délibération n°: D.15/02.20
Objet : Budget Développement Economique
Compte Administratif 2019

Les *recettes* comprennent :

- les locations diverses	14 251,73 €
- les loyers et remboursements d'impôts fonciers	370 474,62 €
- l'opération d'ordre de transfert	502,00 €
- l'excédent 2018 reporté.....	346 012,32 €
<i>Total</i>	731 240,67 €

La section de fonctionnement dégage un excédent net de 563 351,95 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les *dépenses* comprennent :

- remboursement du capital des emprunts	6 666,66 €
- remboursement de caution suite au départ de la société SARL les 21, locataire des locaux commerciaux Saint Léonard	218,50 €
- pose d'une alarme anti-intrusion à l'immeuble Futura	3 249,00 €
- travaux de peinture des façades du Centre Commercial Saint Léonard, et revêtement de voirie	32 886,67 €
- rénovation de toiture, enlèvement des joints amiantes sur la façade de l'espace Batic	9 680,00 €
- opérations d'ordre de transfert	502,00 €
- opérations patrimoniales (opérations d'ordre)	160,00 €
<i>Total</i>	53 362,83 €

Les *recettes* comprennent :

- amortissement des immobilisations.....	45 435,00 €
- opérations patrimoniales (opérations d'ordre)	160,00 €
- excédent 2018 reporté	172 150,24 €
<i>Total</i>	217 745,24 €

La section d'investissement constate un excédent de 164 382,41 €.

Par ailleurs, les restes à réaliser correspondant aux dépenses engagées non mandatées qui sont repris a Budget Primitif 2020, s'élèvent à :

Dépenses : 86 859,82 €
Recettes : 0,00 €
Solde : - 86 859,82 €

L'excédent d'investissement s'élève donc à 77 522,59 €.

Délibération n°: D.15/02.20
Objet : Budget Développement Economique
Compte Administratif 2019

Ainsi, les disponibilités à reprendre au Budget Primitif 2020 sont de 640 874,54 €.

Monsieur CIBOIS propose au Conseil Municipal :

▪ d'adopter le Compte Administratif 2019 du budget Développement Economique :

▪ Section de fonctionnement :

- dépenses	167 888,72 €
- recettes	731 240,67 €
- résultat 2019 (excédent).....	563 351,95 €

▪ Section d'investissement :

- dépenses	53 362,83 €
- dépenses reportées.....	86 859,82 €
- recettes	217 745,24 €
- résultat 2019 (excédent).....	77 522,59 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE,

SOIT 26 VOIX POUR, M. LE MAIRE N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signés au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,



